



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE LA PROTECTION DES ENFANTS

DIRECTION DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE DE GENRE



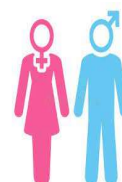
BULLETIN STATISTIQUE

TRAVAIL NON REMUNERE & PARTICIPATION POLITIQUE ET LEADERSHIP FEMININ



EDITION 2022

AVANT-PROPOS	3
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
NOTE METHODOLOGIQUE	6
INTRODUCTION	7
I. TRAVAIL NON REMUNERE DES FEMMES ET DES HOMMES	8
A. EMPLOI DU TEMPS QUOTIDIEN DES FEMMES ET DES HOMMES.....	9
B. PARTICIPATION DES FEMMES ET DES HOMMES AUX ACTIVITES QUOTIDIENNES	10
C. RECONNAISSANCE DU TRAVAIL NON REMUNERE	11
D. APERÇU STATISTIQUE DU TRAVAIL NON REMUNERE.....	12
1. Focus sur les taches domestiques courantes	15
2. Focus sur les services de soins non remuneres.....	18
3. Focus sur l’approvisionnement en eau et en combustible	21
II. PARTICIPATION POLITIQUE ET LEADERSHIP FEMININ	23
A. Participation politique.....	25
1. Représentation gouvernementale.....	25
2. Représentation parlementaire.....	25
3. Représentation conseil économique, social et environnemental	27
4. Représentation haut conseil des collectivités territoriales	27
5. Représentation au niveau des collectivités territoriales	28
B. LEADERSHIP POLITIQUE	29
1. Représentation au niveau des instances décisionnelles des Institutions électorales.....	29
2. Représentation à la cour des comptes.....	30
3. Représentation au niveau du commandement territorial.....	30
4. Représentation dans la diplomatie.....	30
C. ENTREPREUNARIAT FEMININ.....	31
1. Chiffres clés de l’entrepreneuriat au Sénégal	31



AVANT-PROPOS



La réalisation de ce bulletin statistique entre dans le cadre du projet « Women Count » qui ambitionne de renforcer les capacités du Gouvernement pour un changement radical dans la production, la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données statistiques de qualité relatives aux principaux aspects de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Le projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération par le biais de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants (MFFPE) à travers la Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre (DEEG). Ce projet vise à assurer un meilleur suivi des

Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 5 ainsi que les cadres continentaux (Agenda 2063) et nationaux (Plan Sénégal Emergent).

La DEEG qui a pour mandat de coordonner la mise en œuvre de la politique genre du Sénégal à travers la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG II/2016-2026), a pour entre autres missions, de faciliter la diffusion et la publication des statistiques de genre (bulletins semestriel, annuel et autres revues pertinentes).

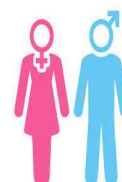
La publication du bulletin statistique semestriel « hommes et femmes du Sénégal » axé autour des thématiques sensibles au genre est un moyen efficace pour mettre à la disposition des décideurs, des utilisateurs et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), de façon régulière, des informations statistiques fiables sur les aspects clés liés à l'égalité entre les hommes et les femmes facilitant ainsi, l'accès à l'information.

L'élaboration de ce bulletin témoigne de l'engagement du gouvernement à promouvoir la production et l'utilisation des statistiques de genre en vue de corriger les inégalités qui existent entre les hommes et les femmes sur la base d'évidences.

Cette première édition du bulletin statistique met le focus sur deux thématiques phares notamment « le travail non rémunéré des hommes et des femmes au Sénégal » et « la participation politique et le leadership féminin ».

C'est le lieu de remercier tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce précieux document. Malgré les efforts fournis pour mettre à la disposition des acteurs cet outil d'aide à la décision, il est prévu d'élargir son champ avec d'autres thématiques à couvrir.

Madame Fatou DIANE
Ministre de la Femme, de la Famille et
de la Protection des Enfants

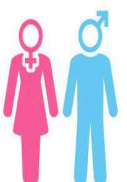


LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Temps moyen consacré aux types de travail non rémunéré et taux de participation.....	14
Tableau 2 : Temps moyen consacré aux tâches domestiques et participation selon certaines caractéristiques socio-démographiques	15
Tableau 3 : Participation (en %) des femmes et des hommes aux différentes tâches domestiques.....	16
Tableau 4 : Temps (en minutes) consacré aux tâches domestiques par les hommes et les femmes.....	17
Tableau 5 : Participation et temps moyen consacré aux soins et à la garde des enfants	18
Tableau 6 : Participation des hommes et des femmes aux services de soins non rémunérés	19
Tableau 7 : Temps moyen (en min.) consacré par les femmes et les hommes aux soins non rémunérés	20
Tableau 8 : Participation des hommes et des femmes à la collecte d'eau et de bois de chauffe	21
Tableau 9 : Représentation des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale de 1960 à nos jours	26
Tableau 10 : Représentation au niveau des instances décisionnelles des Institutions électives	29
Tableau 11 : Représentation au niveau de la cour des comptes	30
Tableau 12 : Représentation au niveau du commandement territorial	30

LISTE DES GRAPHIQUES

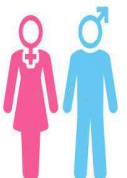
Graphique 1 : Temps moyen (en heures) de travail quotidien des femmes et des hommes	9
Graphique 2 : Taux de participation des femmes aux grandes catégories d'activités	10
Graphique 3 : Taux de participation des hommes aux grandes catégories d'activités	10
Graphique 4 : Taux de participation (en %) et temps moyen consacré au travail non rémunéré	12
Graphique 5 : Temps moyen (en heures) consacré aux activités non rémunérées par région	13
Graphique 6 : Temps moyen (en heure) consacré au travail non rémunéré par région selon le sexe.....	13
Graphique 7 : Taux de participation et temps moyen consacré aux soins non rémunérés	18
Graphique 8 : Evolution du taux de présence des femmes et des hommes dans le gouvernement	25
Graphique 9 : Répartition des députés de la quatorzième législature (2022-2027) par sexe.....	25
Graphique 10 : Evolution du taux de représentation des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale	26
Graphique 11 : Répartition (en%) des conseiller-e-s du CESE par sexe pour la mandature 2018-2023.....	27
Graphique 12 : Répartition (en %) des hauts conseiller-e-s pour la mandature 2022-2027 selon le sexe.....	28
Graphique 13 : Représentation des femmes et des hommes (en %) au niveau des conseils territoriaux	28



Graphique 14 : Domaines de création d’entreprise dans le secteur formel par les femmes	32
Graphique 15 : Répartition des entrepreneures du secteur formel par tranches d’âge.....	32
Graphique 16 : Répartition des entrepreneures du secteur formel selon la situation matrimoniale	32
Graphique 17 : Répartition des entrepreneures du secteur formel par niveau d’instruction	33

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD	:	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
CESE	:	Conseil Economique, Social et Environnemental
CSD	:	Caractéristiques Socio-Démographique
DEEG	:	Direction de l’Equité et de l’Egalité de Genre
ENETS	:	Enquête Nationale sur l’Emploi du Temps au Sénégal
HCCT	:	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
ICATUS	:	International Classification of Activities for Time Use Statistics
MEPC	:	Ministère de l’Economie, du Plan et de la Coopération
MFFPE	:	Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
ONP	:	Observatoire National de la Parité
ONU	:	Organisation des Nations Unies
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PSE	:	Plan Sénégal Emergent
SCN	:	Système de Comptabilité Nationale
SNEEG	:	Stratégie Nationale pour l’Equité et l’Egalité de Genre
SSN	:	Système Statistique National



NOTE METHODOLOGIQUE

La méthodologie utilisée pour la mise en œuvre de cette étude se fonde sur deux approches :

- ☞ une approche descriptive et analytique qui consiste d'une part, à collecter les informations à partir de la revue et de l'exploitation de la documentation existante et d'autre part, à analyser et interpréter les différents indicateurs ;
- ☞ une approche participative qui consiste à intégrer les parties prenantes dans les différentes phases de la production du bulletin notamment l'analyse, le recueil des recommandations et la validation du document.

Cette démarche est structurée en quatre principales phases :

- ☞ la phase préparatoire ;
- ☞ la phase de production ;
- ☞ la phase de validation ;
- ☞ la phase de publication ;

Phase préparatoire

Au cours de cette phase, nous avons procédé à la revue et à l'exploitation des rapports produits par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) en lien avec les thématiques couverts par le bulletin ainsi que les publications de divers organismes publics producteurs de statistiques officielles. Cette approche présente l'avantage de garantir la qualité, la périodicité et la disponibilité des données statistiques prises en compte dans le bulletin.

Phase de production

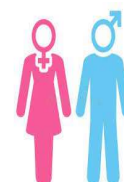
Cette phase était consacrée à la production du bulletin après un traitement et un choix de la liste des indicateurs sur toutes les informations collectées. A cet effet, nous avons procédé à une compilation des données avec le tableur Excel. Ainsi, nous avons échangé sur ces propositions avec le comité éditorial lors d'une rencontre pour parvenir à un document consensuel.

Phase de validation

Un atelier de validation du document sera organisé avec les utilisateurs et les producteurs de données du Système Statistique National (SSN).

Phase de publication

Le bulletin validé est disponible en version numérique et physique et est envoyée à toutes les structures utilisatrices de données après l'avis favorable du MFFPE.



INTRODUCTION

Les questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes sont au cœur des enjeux de développement. Ainsi, pour promouvoir cette égalité, le Sénégal, à l'instar d'autres pays, a ratifié les principales Conventions internationales et régionales notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), le Protocole facultatif sur la violence à l'égard des femmes, le Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique de 2003 (Maputo), la Déclaration solennelle des chefs d'Etats et de Gouvernement sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. Ces engagements s'alignent avec les objectifs de développement durable notamment l'ODD 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » ainsi qu'avec l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

En outre, le pays s'est doté d'une Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG II 2016-2026) dont la vision est de « faire du Sénégal un pays émergent avec une société solidaire, dans un Etat de droit, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance. » A cet effet, l'institutionnalisation du genre a connu des avancées significatives dans les administrations publiques avec 94% de ministères disposant d'un mécanisme de prise en compte du genre notamment la création des cellules genres et équité selon le rapport de la revue thématique genre de 2021.

Cette situation est liée au potentiel que représentent les femmes et filles. Ces dernières représentent 50,2% de la population sénégalaise qui est estimée à 17 215 433 habitants en 2021 et pourrait atteindre 22 422 373 habitants selon les projections démographiques de 2030.

Sur le plan économique, la population en âge de travailler (15-64 ans) représente 54,8% de la population sénégalaise avec 55,5% de Femmes et 54% d'hommes en 2021.

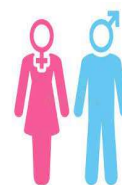
Par ailleurs, selon l'« étude sur la contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins à la valeur ajoutée de l'économie sénégalaise » publiée en 2022 par l'ANSD, sur la performance réalisée en 2017 relative au taux de croissance du PIB réel (7,1%), l'entrepreneuriat et le leadership féminin ont contribué à hauteur de **2 681,0 milliards FCFA** en termes de valeur ajoutée, soit 22,1% du PIB. Cette contribution est d'ordre de **1 680,5 milliards FCFA** dans le secteur informel et de **1 000,5 milliards FCFA** dans le secteur formel.

Cependant, selon le rapport national sur le développement humain de 2021, l'indice d'inégalité de genre (IIG) qui mesure les inégalités nationales hommes-femmes à l'aide des critères économiques, politiques, éducatifs et sanitaires, reste élevé avec une valeur de 0,530.

En outre, l'égalité hommes et femmes dans la sphère domestique où ces dernières accomplissent l'essentiel du travail sont aussi des questions d'actualités. Le travail domestique apporte aussi de la valeur ajoutée à l'économie, comme le montre une étude réalisée par le centre de recherche en économie et finance appliqué de Thiès en 2014 qui estime une valorisation de ce travail à hauteur de 30% du PIB.

Sur le plan politique, l'adoption de la Loi n° 2010-11 du 28 mai 2010, instituant la parité absolue Homme-Femme dans toutes les institutions électives et semi -électives, a permis de constater une bonne représentation des femmes au sein de l'hémicycle avec 44,2% des sièges suite aux élections législatives de 2022.

Le présent bulletin a pour objet de partager des informations statistiques sur la répartition actuelle du travail non rémunéré entre les hommes et les femmes ainsi que sur la participation politique et le leadership des femmes.



TRAVAIL NON REMUNERE DES FEMMES ET DES HOMMES



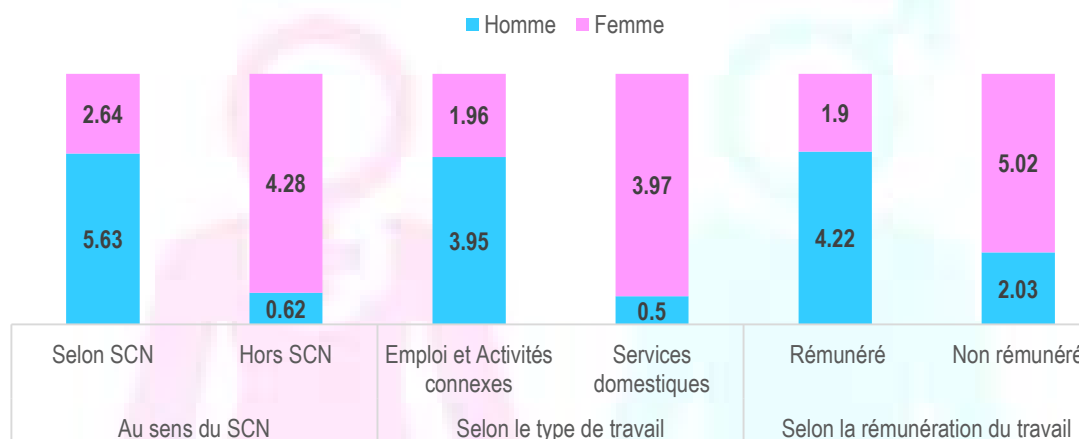
« Le travail non rémunéré fait partie de la vie quotidienne de chacun, dans tous les foyers et toutes les sociétés. Son rôle dans le soutien du bien-être des individus, des ménages et des communautés est incontestable. Il peut prendre la forme de biens et de services fournis au sein des ménages et des familles ou fournis à d'autres personnes par le biais d'un travail bénévole ou d'autres activités non rémunérées. »

International Labour Organisation

EMPLOI DU TEMPS QUOTIDIEN DES FEMMES ET DES HOMMES

La recherche relative à l'emploi du temps des femmes et des hommes constitue un bon indicateur pour vérifier dans quelle mesure les répartitions stéréotypées des tâches et les normes sociales qui y sont associés ont effectivement évolué. A cet effet, le premier élément consiste à se faire une idée réaliste et détaillée du quotidien des femmes et des hommes. Cette partie présente les allocations de temps des femmes et des hommes aux activités quotidiennes.

Graphique 1 : Temps moyen (en heures) de travail quotidien des femmes et des hommes



Source : ANSD, ENETS 2021

Le temps consacré aux différentes activités quotidiennes peut être mesuré selon le système comptable nationale (SCN), les différents types d'activités définies ou la forme du travail.

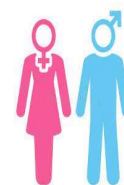
Ainsi, il en ressort de ce graphique qu'au sens du SCN, les hommes consacrent en moyenne 3 heures de plus que les femmes aux activités économiques (5,63 heures contre 2,64 heures). Or, pour les activités productives hors SCN, le temps de travail quotidien alloué par les femmes est sept fois plus important que celui des hommes (4,28 heures contre 0,62 heures).

Selon le type de travail, les hommes consacrent en moyenne 2 heures de plus par jour que les femmes à l'emploi et les activités connexes (3,95 heures contre 1,6 heure). En revanche, pour les services domestiques, les femmes consacrent plus de temps que les hommes avec respectivement 3,97 heures et 0,5 heure par jour.

Selon la nature du travail, rémunéré ou non rémunéré, le graphique 1 montre que sur une journée théorique de 24 heures, les femmes consacrent 21% de leur temps aux activités non rémunérées contre 8% pour les hommes, soit un écart de 3 heures. En revanche, pour les activités rémunérées les hommes y consacrent plus de leur temps que les femmes (4,22 heures contre 1,9 heures).

Par ailleurs, il convient de noter que les hommes consacrent en moyenne 17,4 heures par jour aux activités non productives ou « non travail », notamment les activités de temps libres (sociabilité, pratiques religieuses et loisirs) et les activités physiologiques (sommeil, repas et soins personnels), contre 17,08 heures pour les femmes.

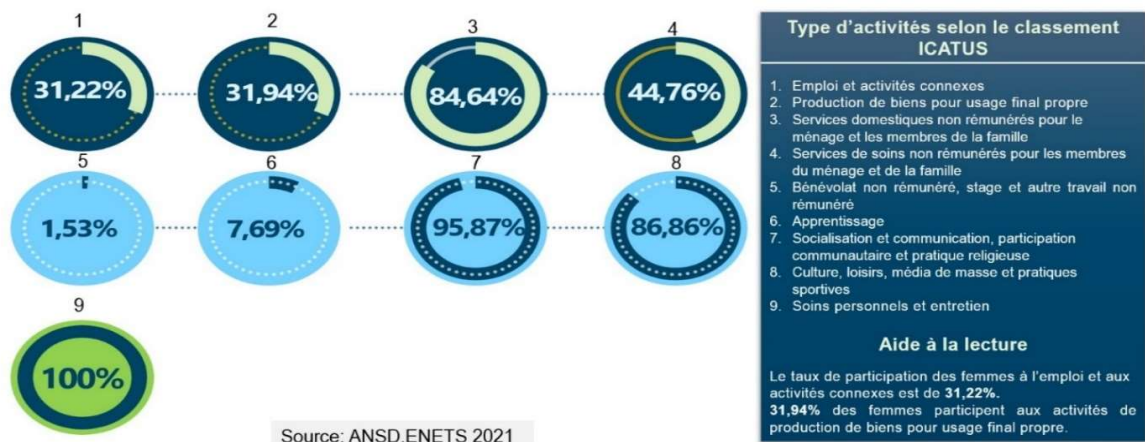
Ces résultats donnent une première indication du caractère inégal du déroulement de la journée entre les hommes et les femmes.



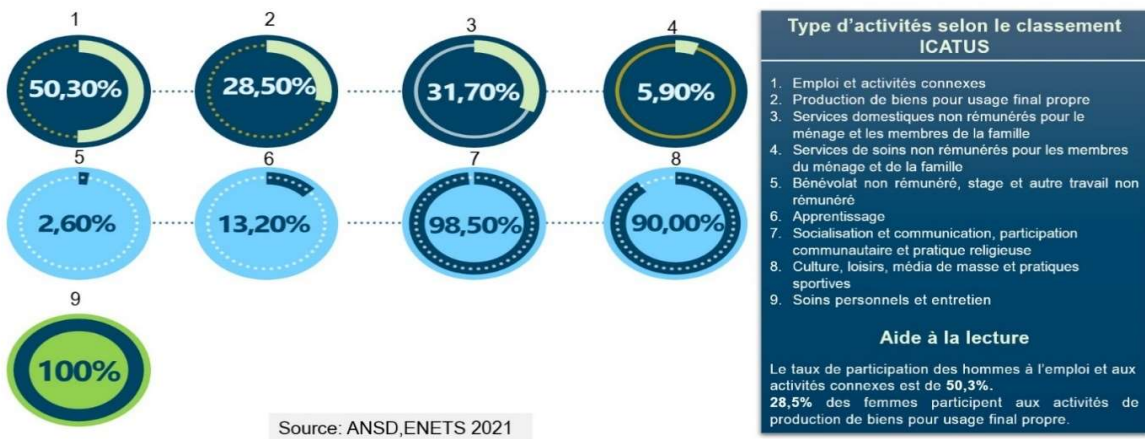
PARTICIPATION DES FEMMES ET DES HOMMES AUX ACTIVITES QUOTIDIENNES

Cette partie présente la participation des hommes et des femmes aux neuf grandes catégories d'activités ou sphère de vie, définies suivant le classement ICATUS¹ 2016. D'après les résultats, 31,22% des femmes participent quotidiennement à l'emploi et ses activités connexes contre 50,3% des hommes, soit un écart de 19,08 points de pourcentage. Concernant les services domestiques non rémunérés pour le ménage et les membres de la famille, 84,64% des femmes y participent contre 31,7% des hommes. La proportion de femmes participant aux services de soins non rémunérés pour les membres du ménage et de la famille est 7,5 fois plus importante que celle des hommes (soit 44,76% et 5,9% respectivement). Cf graphique 2 et 3.

G2. Taux de participation² des femmes aux grandes catégories d'activités

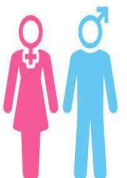


G3. Taux de participation des hommes aux grandes catégories d'activités



¹ ICATUS est la classification internationale des activités pour les statistiques sur l'emploi du temps.

² Le taux de participation à une activité est calculé en rapportant le nombre total de répondants ayant effectué l'activité au nombre total de répondants dans le même groupe spécifié.



RECONNAISSANCE DU TRAVAIL NON REMUNERE

Le travail non rémunéré est une prestation génératrice de valeur ajoutée fournie par un individu en dehors du marché et s'accomplit généralement au sein de la sphère domestique. Ce travail est nettement sous-estimé par rapport à son importance réelle au plan social, juridique et économique. Il se différencie du travail rémunéré³ en ce sens qu'il ne donne lieu à aucune rétribution (monétaire ou en nature) explicite et se différencie des loisirs d'après le critère de la tierce personne qui suppose que le travail non rémunéré est substituable par une prestation marchande si les circonstances le permettent. Ainsi, on entend par travail non rémunéré, des activités accomplies gratuitement, mais qui pourraient également être accomplies contre rémunération par une tierce personne.

Le travail non rémunéré se rapporte en majorité aux tâches domestiques courantes (préparation des repas, achat pour son propre ménage, laver la vaisselle, faire la lessive et le repassage, ...), aux services de soins non rémunérés notamment les soins prodigués aux enfants ou aux personnes dépendantes ainsi que d'autres activités non rémunérées telles que le travail bénévole y compris l'approvisionnement en eau et en combustible. Ainsi, malgré leur apport, ces activités non rémunérées ne sont pas encore appréciées à leur juste valeur au plan économique et sont exclues des principales mesures de la richesse nationale, comme le PIB.

L'égalité entre hommes et femmes dans la sphère domestique où ces dernières accomplissent l'essentiel du travail est de ce fait, une question d'actualité. En outre, cette vision est d'ordre prioritaire dans les ODD notamment avec la cible 5.4 « Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national », inspirée du concept triple R-reconnaître, réduire et redistribuer le travail non rémunéré.⁴

3R

Reconnaître consiste à remettre en question les normes sociales et les stéréotypes sexistes qui conduisent à le sous-estimer et à le rendre invisible lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques.

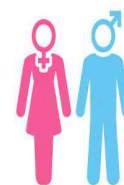
Réduire consiste à raccourcir le temps qui lui est consacré lorsqu'il est pénible, et d'abord par l'amélioration des infrastructures.

Redistribuer consiste à modifier sa répartition entre les femmes et les hommes, mais aussi entre les ménages et la société dans son ensemble.

Dans le cadre de ce bulletin, le travail non rémunéré est évalué à travers une approche quantitative. Il s'agit de fournir des informations sur la situation de la répartition actuelle du travail non rémunéré entre les hommes et les femmes. A cet effet, ne concernant pas toute la population, on s'intéresse à la fois au taux de participation et au volume d'heures consacrées aux différents types de travail non rémunéré par les hommes et les femmes qui y participent. Cette approche permet de reconnaître le déséquilibre actuel de la répartition du travail non rémunéré entre les hommes et les femmes.

³ Ce sont des activités productives pour lesquelles, lorsque la personne effectue le travail, elle reçoit en échange de la rémunération payable sous forme de salaire ou de traitement.

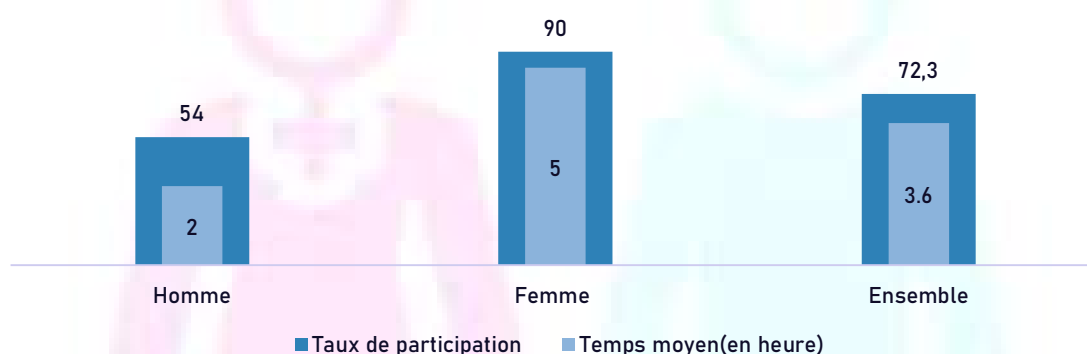
⁴ **Triple R** : Rapport « Prendre soin d'autrui : Un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent » Page 29 de l'Organisation Internationale du Travail.



APERÇU STATISTIQUE DU TRAVAIL NON REMUNERE

Cette partie présente la répartition actuelle du travail non rémunéré entre les hommes et les femmes notamment la participation et le temps consacré par les participants. Dans l'ENETS, le travail non rémunéré correspond à « l'ensemble des activités liées aux activités de production pour usage final propre, aux activités domestiques et au bénévolat ». D'après les résultats de cette étude, les tâches domestiques non rémunérées sont dominées par la préparation des repas (40%), le nettoyage et le rangement (36%) et le lavage de la vaisselle (21%). Les services de soins non rémunérés dans la sphère domestique sont dominés par la préparation pour nourrissons (22%) suivi de la garde des enfants (5%). Concernant la collecte d'eau et du bois de chauffe, le taux de participation est de 13% dans l'ensemble. Cf tableau 1

G4. Taux de participation (en %) et temps moyen consacré au travail non rémunéré

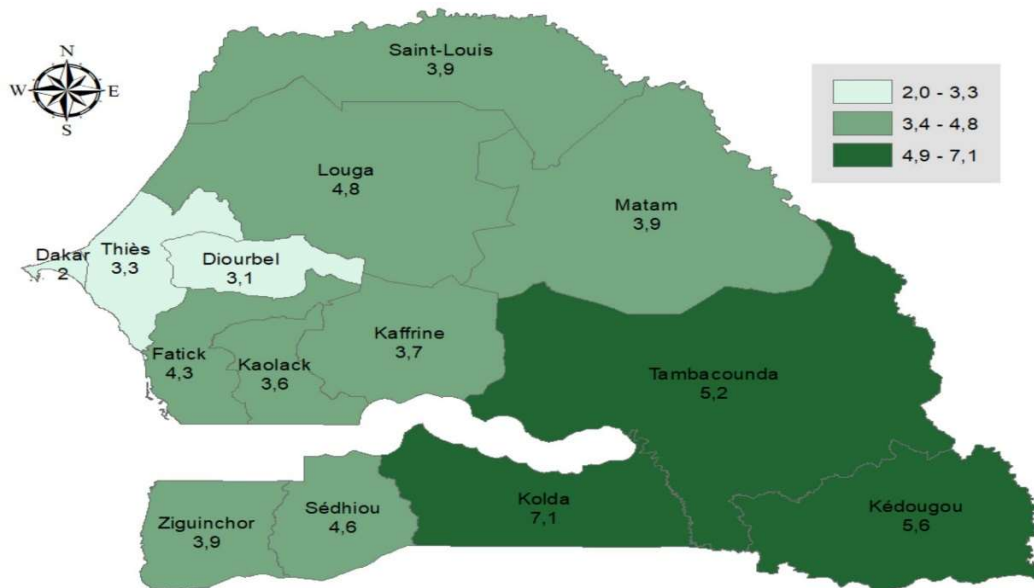


Source : ANSD, ENETS 2021

Le graphique 4 montre une répartition disproportionnée du travail non rémunéré entre les hommes et les femmes. En effet, il en ressort de l'analyse que 90% des femmes participent au travail non rémunéré contre 54% des hommes. Le temps consacré à ce travail est estimé à 3,6 heures dans l'ensemble, soit 15% de la journée. Cependant, des disparités importantes sur le volume d'heures consacré à ces activités entre les hommes et les femmes sont notées. En effet, les femmes y consacrent en moyenne 2,5 fois plus de temps que les hommes, soit respectivement 5 heures par jour contre 2 heures pour les hommes.



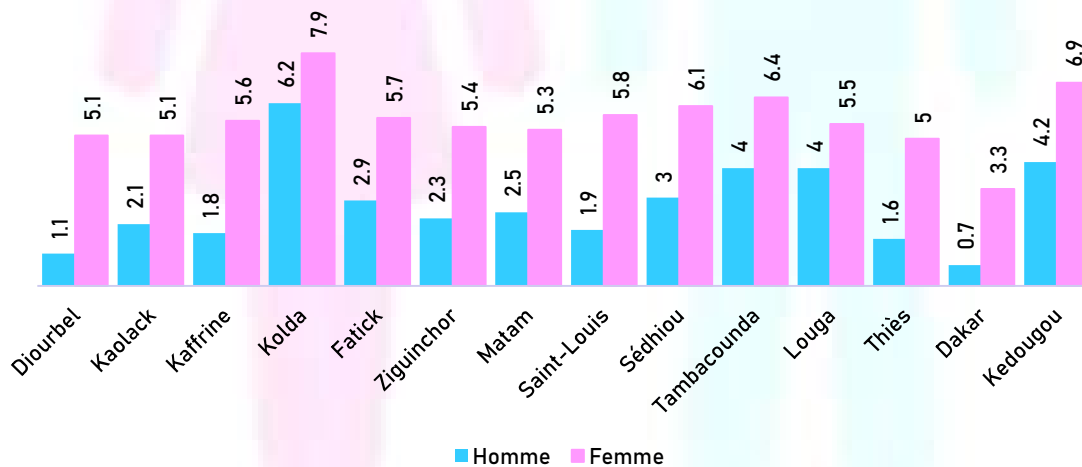
G5. Temps moyen (en heures) consacré aux activités non rémunérées par région



Source : ANSD, ENETS 2021

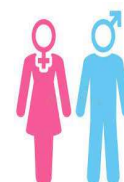
L'analyse par région montre que le temps consacré aux activités non rémunérées est plus élevé dans les régions de Kolda (7,1 heures), Kédougou (5,6 heures) et Tambacounda (5,2 heures) par rapport aux régions de Dakar (2 heures), Diourbel (3,1 heures) et Thiès (3,3 heures). Quel que soit la région, les femmes consacrent davantage de temps aux activités non rémunérées.

G6. Temps moyen (en heure) consacré au travail non rémunéré par région selon le sexe



Source : ANSD, ENETS 2021

Le graphique 6 montre que le temps consacré par les femmes aux activités non rémunérées varie considérablement d'une région à une autre, avec un maximum de 7,9 heures par jour (soit 13,16% de la journée) à Kolda et un minimum de 3,3 heures à Dakar. S'agissant des hommes, la durée du travail non rémunéré va de 6,2 heures à Kolda à 42 minutes seulement à Dakar. Toutefois, les écarts hommes-femmes varient suivant les régions. En effet, dans les régions de Diourbel, Kaolack, Kaffrine, Saint-Louis, Thiès, les femmes consacrent 3,5 heures de plus par jour que les hommes aux activités non rémunérées, alors que l'écart n'est que légèrement supérieur ou égal à 2 heures dans les régions de Kolda, Tambacounda et Louga.



T1. Temps moyen consacré aux types de travail non rémunéré et taux de participation

Type de travail non rémunéré	Temps moyen (En minutes)			Taux de participation (En %)		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
Préparation des repas	67	8	120	40	13	64
Laver la vaisselle	7	0	13	21	1	40
Achat pour son propre ménage	8	3	13	17	5	29
Nettoyage/rangement	18	2	34	36	4	66
Lessive/repassage	15	1	27	13	1	24
Animaux et Jardinage	4	6	1	7	11	3
Travaux manuels	1	0	2	4	1	6
Entretien et réparation	1	2	0	2	2	1
Autres tâches domestiques	8	4	12	17	8	26
Nourrir les enfants	12	1	23	22	2	40
Garde des enfants	3	1	4	5	2	7
Enseigner, former les enfants	1	1	0	1	1	1
Soins aux enfants et aux adultes	3	2	4	3	1	5
Autres activités relatives à des services de soins non rémunérés	0	0	1	1	0	1
Approvisionnement en eau et en combustible	9	3	14	13	4	22
Voyages, déplacements, transport ou accompagnement de biens ou de personnes	9	12	7	15	17	13
Activités bénévoles	4	6	3	2	3	2

Source : ANSD, ENETS 2021

Le tableau 1 montre que le travail domestique est l'apanage des femmes. Ainsi, les tâches attribuées aux femmes dans la tradition à savoir cuisine, nettoyage et rangement, laver la vaisselle, ... sont réalisées en majorité par ces dernières. Au Sénégal, 64% des femmes participent à la préparation des repas contre 13% seulement des hommes. Le temps moyen passé à cuisiner par les femmes est supérieur à celui des hommes (120 minutes contre 8 minutes). Une grande différence est observée aussi pour les travaux de nettoyage et de rangement (34 minutes contre 2 minutes) et pour la lessive et le repassage (27 minutes contre une minute). Les soins non rémunérés semblent également être des tâches principalement exercées par les femmes. Ainsi, pour la préparation de la nourriture des enfants, les femmes (40%) consacrent plus de temps que les hommes (23 minutes contre une minute). Par ailleurs, les femmes consacrent deux fois plus de temps que les hommes aux soins des enfants et des adultes dépendants.

Pour l'approvisionnement en eau et en combustible, 22% des femmes y prennent part contre 2% seulement des hommes. Pour cette activité, les femmes consacrent en moyenne 14 minutes par jour contre 3 minutes pour les hommes.

Quant au travail bénévole, le taux de participation est de 2% pour l'ensemble. Les hommes qui participent au travail bénévole y consacrent 6 minutes de temps par jour contre 3 minutes pour les 2% des femmes participantes.



FOCUS SUR LES TACHES DOMESTIQUES COURANTES

De la préparation des repas au nettoyage, en passant par la lessive et le repassage, les femmes assument plus de tâches domestiques non rémunérées que les hommes (85% contre 32%). Le temps consacré à ces dernières varie fortement entre les femmes et les hommes. En effet, les femmes consacrent 3,7 heures par jour aux tâches domestiques, contre 27 minutes pour les hommes. Cf tableau 2.

T2. Temps moyen consacré aux tâches domestiques et participation selon certaines CSD

CSD	Temps moyen (en minutes)			Taux de participation (en %)		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Ensemble	27	223	129	32	85	59
Milieu de résidence						
Urbain	21,3	199,8	112,2	28,5	77,2	52,2
Rural	32,9	245,7	146,3	35,3	87,3	63
Situation matrimoniale						
Marié monogame	22,7	272,2	156,3	28,5	91,5	62,2
Marié polygame	22,5	209,5	149	26	84,7	65,7
Célibataire	31	191,4	86,6	35,8	82,1	51,9
Veuf (ve)/ Divorcé (e)	38,1	107,8	101,1	38,1	62,5	60,2
Présence d'enfants						
Sans Enfant	27,7	163,5	91,7	32,6	76,7	53,4
1-2 enfants	22,2	274,8	178	27,8	92,1	67,5
3 enfants ou plus	28,7	309,5	179,8	33,4	95,8	67

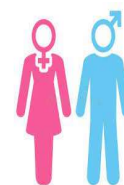
Source : ANSD, ENETS 2021

L'analyse du tableau 2 révèle que les femmes prennent part aux tâches domestiques plus que les hommes quel qu'en soit le milieu de résidence (87,3% contre 35,3% en milieu rural et 77,2% contre 28,5% en milieu urbain). Le taux de participation aux tâches domestiques est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (63% contre 52,2%).

De manière générale, les tâches domestiques prennent moins de temps dans les zones urbaines (112,2 minutes) par rapport en zone rurale (146,3 minutes). Quel qu'en soit la zone, les femmes accordent au moins 3 heures de temps de plus que les hommes à ces activités. Cet écart homme-femme est plus élevé en milieu rural (3,5 heures) qu'en milieu urbain (2,96 heures). En milieu urbain, les femmes consacrent 3 heures aux tâches domestiques contre 21 minutes pour les hommes et en milieu rural, elles accordent 4 heures par jour à ces dernières contre 33 minutes pour les hommes.

Selon, le statut matrimonial, les femmes en union monogame (91,5%) et celles en union polygame (84,7%) prennent plus part aux tâches domestiques suivi des femmes célibataires (82,1%) et les veuves ou divorcées (62,5%). A l'inverse chez les hommes, les veufs ou divorcés et les célibataires participent plus aux tâches domestiques avec respectivement 38,1% et 35,8%. Chez les femmes, le temps de travail quotidien consacré aux tâches domestiques est plus important chez les mariées en union monogame (estimé à 4,5 heures) que chez les célibataires (3,1 heures) et les veuves (1,8 heures).

Le volume d'heure ainsi que la participation des femmes augmentent fortement avec la présence d'enfants dans le ménage. En effet, cette quantité de travail passe de 163,5 minutes pour les ménages sans enfants à 309,5 minutes pour les ménages avec trois enfants ou plus. Chez les hommes, le temps de travail consacré aux tâches domestiques est inférieur à 30 minutes qu'il y est présence ou non d'enfants dans le ménage.



T3. Participation (en %) des femmes et des hommes aux différentes tâches domestiques

CSD	Préparation des repas		Laver la vaisselle		Achat pour son propre ménage		Nettoyage /rangement		Lessive /repassage		Animaux et Jardinage		Autres tâches domestiques	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Milieu de résidence														
Urbain	13	62	2	39	7	31	4	63	1	20	6	2	8	28
Rural	12	67	1	41	4	26	3	69	1	27	18	3	8	24
Age														
15-24 ans	15	65	1	53	6	27	4	73	2	28	13	1	9	25
25-44 ans	14	76	2	45	6	36	4	74	1	27	11	2	8	31
45-64 ans	9	51	1	19	3	22	3	49	0	13	12	5	6	19
65 ans et plus	4	20	0	6	3	7	2	23	0	6	7	3	5	12
Niveau d'étude														
Sans niveau	10	64	0	36	4	28	3	64	0	24	15	3	7	25
Primaire	14	71	3	48	5	37	2	74	1	27	7	2	6	32
Moyen	15	64	2	45	7	26	5	67	1	22	9	1	9	23
Secondaire	19	55	3	39	9	23	6	66	2	21	13	1	16	22
Niveau supérieur	11	55	2	35	6	21	7	48	2	18	6	0	6	22
Etat matrimonial														
Marié	9	72	0	42	4	33	2	71	0	27	12	3	6	29
Célibataire	16	56	2	47	7	22	5	64	2	18	11	1	10	21
Divorcé(e)/Veuf(ve)	22	38	0	15	4	17	5	41	1	12	6	4	10	18
Statut d'occupation														
Salarié	12	51	1	27	6	17	5	51	1	15	6	0	5	16
Non salarié	11	61	1	30	4	29	3	62	1	18	12	3	7	24
Autres statut	18	72	1	48	5	26	3	69	1	32	17	3	8	30
Pas d'emploi	13	66	2	48	8	31	5	70	2	26	10	3	12	27

Source : ANSD, ENETS 2021

Le tableau 3 montre la répartition des différentes tâches domestiques selon certaines caractéristiques socio-démographiques. Ainsi, il en ressort de l'analyse que quel qu'en soit la caractéristique considérée, les femmes accomplissent la majorité des tâches domestiques. Pour la préparation des repas, le taux de participation est supérieur à 60% chez les femmes quel qu'en soit le milieu de résidence et inférieur à 15% chez les hommes. Selon l'âge, les femmes âgées de 25-44 ans et celles de 15-24 ans sont plus mobilisées avec respectivement 76% et 65% contre 14% et 15% des hommes du même groupe. Selon le statut matrimonial, les femmes mariées (72%) prennent plus part à la préparation des repas suivi des célibataires (56%).



T4. Temps (en minutes) consacré aux tâches domestiques par les hommes et les femmes

CSD	Préparation des repas		Laver la vaisselle		Achat pour son propre ménage		Nettoyage /rangement		Lessive /repassage		Animaux et Jardinage		Autres tâches domestiques	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Milieu de résidence														
Urbain	8	102	0	13	3	14	1	35	1	23	3	1	4	12
Rural	9	140	0	14	2	11	2	33	1	32	10	1	5	12
Age														
15-24 ans	11	126	0	19	2	11	2	38	1	35	6	0	5	13
25-44 ans	9	154	0	15	3	17	2	38	1	32	6	1	5	14
45-64 ans	5	72	0	5	3	9	2	25	0	14	7	2	4	9
65 ans et plus	1	19	0	2	2	3	1	12	0	5	4	2	3	5
Niveau d'étude														
Sans niveau	7	126	0	12	2	13	2	31	0	27	8	1	4	12
Primaire	9	135	0	15	2	16	1	42	2	30	3	1	4	13
Moyen	11	112	0	15	3	11	2	36	1	28	6	0	5	12
Secondaire	12	90	1	12	5	9	2	38	1	28	5	0	9	10
Niveau supérieur	6	61	0	13	6	9	2	21	1	18	2	0	3	13
Etat matrimonial														
Marié	6	142	0	13	2	15	1	36	1	29	7	1	4	13
Célibataire	12	91	0	17	3	9	2	34	1	29	6	1	5	12
Divorcé(e)/Veuf(ve)	14	51	0	4	5	8	1	21	0	12	5	2	7	8
Statut d'occupation														
Salarié	7	73	0	9	2	8	1	25	0	16	3	0	3	6
Non salarié	7	107	0	9	2	13	2	31	0	19	7	1	5	10
Autres statut	14	148	0	15	1	11	1	30	1	39	10	1	4	20
Pas d'emploi	9	129	0	17	5	14	3	39	2	32	5	1	6	12
Niveau de vie du ménage														
Plus Pauvre	12	169	0	14	1	7	1	27	0	31	14	2	6	16
Pauvre	9	147	0	16	2	9	1	32	2	31	15	2	8	17
Moyen	8	136	0	15	2	14	1	34	0	39	6	1	4	11
Riche	8	109	0	11	2	17	1	35	0	26	2	1	3	10
Plus Riche	8	93	0	12	4	12	3	36	1	19	3	1	4	11

Source : ANSD, ENETS 2021

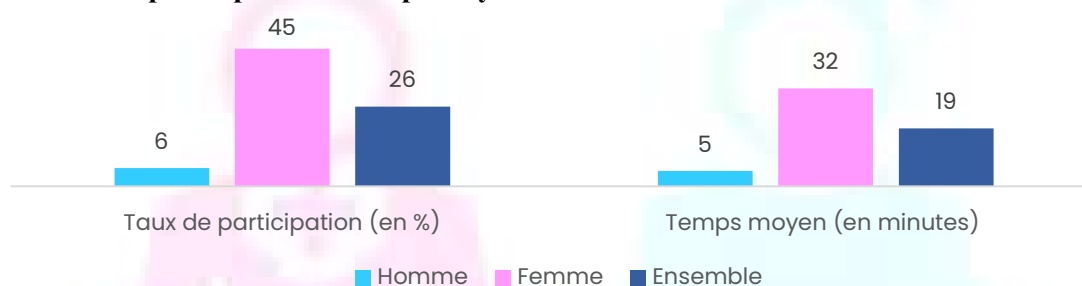
Le tableau 4 montre le temps moyen consacré aux différentes tâches domestiques selon certaines caractéristiques socio-démographiques et le sexe. En milieu urbain, les femmes consacrent 102 minutes par jour à la préparation des repas contre 8 minutes pour les hommes de la même zone. Cette proportion de temps est de 140 minutes pour les femmes et de 9 minutes pour les hommes en milieu rural. Selon l'âge, la même tendance observée par rapport à la préparation des repas. Selon le niveau d'instruction, on observe que plus le niveau d'instruction est élevé, moins on consacre du temps à cette tâche. En effet, chez les femmes, le temps moyen consacré à la préparation des repas varie de 2 heures pour les sans niveau à 1 heure pour celles qui ont atteint un niveau d'étude supérieur.



FOCUS SUR LES SERVICES DE SOINS NON REMUNERES

Dans les principales catégories de travail non rémunéré, les tâches domestiques sont généralement suivies par les services de soins non rémunérés pour les membres du ménage et de la famille notamment les soins prodigués aux enfants ou aux adultes dépendants. Ces derniers sont essentiels pour les personnes bénéficiaires, l'économie et la société. Pourtant, ils demeurent largement invisibles et non rémunérés. Selon l'ENETS, les femmes s'investissent plus que les hommes aux services de soins non rémunérés avec respectivement 45% et 6%. Le temps moyen consacré par les femmes à cette activité est 6 fois plus important que celui des hommes (32 minutes contre 5 minutes). Cf graphique 7.

G.7 Taux de participation et temps moyen consacré aux soins non rémunérés



Source : ANSD, ENETS 2021

T5. Participation et temps moyen consacré aux soins et à la garde des enfants

CSD	Temps moyen (en minutes)			Taux de participation (en %)		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Milieu de résidence						
Urbain	2,9	21,8	12,5	5,4	32,6	18,6
Rural	2,8	33,1	19	4,7	49,7	28,7
Etat matrimonial						
Marié monogame	3,4	39,2	22,6	7,3	57,9	34,4
Marié polygame	6,9	29	21,9	6,3	45,7	32,9
Célibataire	1,1	6,1	2,8	1,7	13,5	5,8
Veuf (ve)/ Divorcé (e)	7,9	18	17,1	7,4	25,4	23,6
Présence d'enfants						
Sans Enfant	1,7	5	8,6	2,3	14	7,8
1-2 enfants	4,1	28,3	43,2	9,3	67,7	45,3
3 enfants ou plus	5,8	33,3	57	7,9	81,5	47,5

Source : ANSD, ENETS 2021

Le tableau 5 montre que le temps moyen consacré aux soins et à la garde des enfants est de 19 minutes en milieu rural contre 13 minutes en milieu urbain. Selon le sexe, les femmes en milieu rural accordent une demi heure à ces activités contre 3 minutes pour les hommes. Cet écart hommes-femmes est de 19 minutes en milieu urbain. On observe également plus qu'il y'a des enfants dans le ménage, le taux de participation ainsi que le temps consacré aux soins et à la garde des enfants augmentent. Ainsi, le temps moyen consacré aux soins et à la garde des enfants varie de 9 minutes pour les ménages sans enfant à 57 minutes pour les ménages avec 3 enfants ou plus. Cette variation est plus constatée chez les femmes (33 minutes pour les ménages avec 3 enfants ou plus contre 5 minutes pour les ménages sans enfants) que chez les hommes ou le temps accordé aux soins et à la garde des enfants ne dépasse pas 6 minutes qu'il y est présence ou non d'enfants dans le ménage.



T6. Participation des hommes et des femmes aux services de soins non rémunérés

CSD	Nourrir les enfants		Enseigner, former les enfants		Garde des enfants		Soins aux enfants et aux adultes		Autres activités de soins	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Ensemble	2	40	1	1	2	7	1	5	0	1
Milieu de résidence										
Urbain	2	33	1	1	2	6	1	6	0	1
Rural	3	48	1	1	2	8	1	5	0	1
Niveau d'étude										
Aucun	3	44	1	0	2	9	1	6	0	1
Primaire	2	44	0	1	2	7	1	5	1	1
Moyen	1	32	1	2	1	4	1	4	0	2
Secondaire	3	27	2	3	2	5	3	3	0	2
Supérieur	4	26	3	2	3	5	2	3	0	1
Etat matrimonial										
Marié(e)	4	52	1	1	3	9	2	6	0	1
Célibataire	1	12	1	1	1	3	1	2	0	2
Veuf(ve)/Divorcé(e)	3	23	2	0	3	7	3	7	0	0
Statut d'occupation										
Salarié	4	32	2	2	2	4	1	5	0	0
Non salarié	3	38	1	0	2	6	2	6	0	1
Autres statut	1	47	0	1	1	10	1	5	0	2
Pas d'emploi	2	41	1	1	1	7	1	5	0	1
Niveau de vie du ménage										
Plus Pauvre	2	52	0	1	4	12	0	4	0	1
Pauvre	2	49	1	1	1	7	2	5	0	1
Moyen	1	46	1	1	2	8	1	4	0	1
Riche	3	36	1	1	1	8	2	6	0	0
Plus Riche	3	32	1	1	2	5	1	5	0	1

Source : ANSD, ENETS 2021

Le tableau 6 montre la répartition des différents services de soins non rémunérés pour les membres du ménage et de la famille selon certaines caractéristiques socio-démographiques et le sexe. Ces services de soins englobent en majorité des activités telles que la préparation le repas pour les jeunes enfants, la garde des enfants ainsi que les soins aux enfants et aux adultes dépendantes. Les résultats du tableau montrent que 40% des femmes participent aux services de soins relatives à la préparation des repas pour les jeunes enfants contre seulement 2% des hommes. Pour la garde des enfants, 7% des femmes y participent contre 2% des hommes. Pour les soins prodigués aux enfants et aux adultes, la proportion des femmes participant est de 5% tandis que celle des hommes est de 1%.

Quel qu'en soit la caractéristique considérée, le taux de participation des hommes à la préparation des repas pour les enfants est inférieur à 5%. Par contre, chez les femmes, cette proportion est de 48% en milieu rural contre 33% en milieu urbain. Ce taux varie de 44% pour les femmes qui n'ont aucun niveau d'étude et celles qui ont atteint le niveau primaire à 26% pour les femmes ayant un niveau d'étude supérieur.



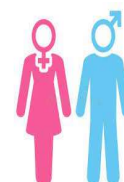
T7. Temps moyen (en min.) consacré par les femmes et les hommes aux soins non rémunérés

CSD	Nourrir les enfants		Enseigner, former les enfants		Garde des enfants		Soins aux enfants et aux adultes		Autres activités de soins	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Ensemble	1	23	1	0	1	4	2	4	0	1
Milieu de résidence										
Urbain	1	18	2	1	1	3	2	4	0	1
Rural	1	27	1	0	2	5	1	3	0	0
Niveau d'étude										
Aucun	1	25	1	0	2	5	2	5	0	0
Primaire	1	24	0	0	0	3	1	3	0	0
Moyen	0	19	1	1	0	2	1	3	0	4
Secondaire	1	15	2	2	1	2	2	2	0	1
Supérieur	1	14	3	1	2	4	1	2	0	0
Etat matrimonial										
Marié(e)	1	31	2	0	2	5	2	4	0	0
Célibataire	0	4	1	1	1	1	1	2	0	3
Veuf(ve)/Divorcé(e)	1	12	2	0	5	6	0	6	0	0
Statut d'occupation										
Salarié	1	16	2	1	1	2	1	3	0	0
Non salarié	1	19	1	0	1	4	2	4	0	0
Autres statut	0	28	0	0	0	4	0	4	0	4
Pas d'emploi	0	25	1	1	1	5	1	4	0	0
Niveau de vie du ménage										
Plus Pauvre	0	31	0	1	2	7	0	6	0	0
Pauvre	1	31	3	0	1	4	1	4	0	0
Moyen	1	24	1	1	1	4	1	3	0	0
Riche	1	20	1	0	1	4	4	5	0	0
Plus Riche	1	18	2	1	1	3	1	3	0	2

Source : ANSD, ENETS 2021

Le tableau 7 montre le temps consacré aux services de soins non rémunérés pour les membres du ménage et de la famille selon certaines caractéristiques socio-démographiques.

Le temps moyen consacré pour nourrir les enfants est d'une minute chez les hommes et 23 minutes chez les femmes. Ce temps est estimé à 18 minutes pour les femmes résidant en milieu urbain et 27 minutes pour celles en milieu rural. A l'inverse, les hommes accordent au maximum une minute à cette tâche quel qu'en soit le milieu de résidence. Ce temps varie de 25 minutes pour les femmes qui n'ont aucun niveau d'étude à 14 minutes pour celles qui ont atteint le niveau d'étude supérieur.



FOCUS SUR L' APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EN COMBUSTIBLE

Dans le cadre de ce bulletin, la collecte d'eau et du bois de chauffe définie comme une activité productive de biens destinée à la consommation du ménage est prise en compte sur les types de travail non rémunéré.

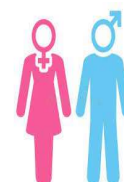
T8. Participation des hommes et des femmes à la collecte d'eau et de bois de chauffe

Caractéristiques socio-démographiques	Temps moyen (en minutes)		Taux de participation (en %)	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Ensemble	3	14	4	22
Milieu de résidence				
Urbain	1	4	2	9
Rural	5	25	6	35
Age				
15-24 ans	4	15	5	25
25-44 ans	2	17	3	25
45-64 ans	2	9	3	15
65 ans et plus	1	7	1	7
Niveau d'étude				
Sans niveau	4	20	4	28
Primaire	3	10	5	19
Moyen	1	8	3	17
Secondaire	2	4	2	9
Niveau supérieur	0	2	1	4
Niveau de vie du ménage				
Plus Pauvre	7	43	10	59
Pauvre	6	37	9	50
Moyen	2	15	3	27
Riche	2	5	2	9
Plus Riche	0	2	1	5

Source : ANSD, ENETS 2021

Le tableau 8 montre que 22% des femmes participent à l'approvisionnement en eau et en combustible contre 2% des hommes au niveau des ménages. Ce taux de participation est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain avec respectivement 35% et 6%. Cette activité est effectuée principalement par les ménages ayant un plus faible niveau de vie. Dans les ménages à faible niveau de vie, 59% des femmes prennent part à la collecte d'eau et de bois de chauffe contre 10% des hommes.

En moyenne, les femmes consacrent 14 minutes par jour pour s'approvisionner en eau et en combustible contre 3 minutes pour les hommes. Ce temps est estimé à 25 minutes pour les femmes résident en milieu rural contre 4 minutes pour celles résident en milieu urbain. En milieu rural, les femmes consacrent 20 minutes de plus que les hommes à cette activité. Chez les femmes, selon le niveau de vie du ménage, le temps consacré à l'approvisionnement en eau et en bois de chauffe varie de 43 minutes chez les ménages les plus pauvres à 2 minutes chez les ménages les plus riches.



**Madame Caroline FAYE,
première femme députée
et ministre de la condition
féminine au Sénégal**



PARTICIPATION POLITIQUE ET LEADERSHIP FEMININ

**Madame Oulimata SARR, première
femme Ministre de l'Economie, du
Plan et de la Coopération**



PARTICIPATION POLITIQUE ET LEADERSHIP FEMININ



Bref rappel historique

L'histoire a montré que la participation politique des femmes sénégalaises remonte avant l'indépendance avec la reconnaissance de leur droit de vote et d'éligibilité en 1945.

A ce titre, il est important de rappeler que Madame Caroline Faye Diop est la première femme sénégalaise qui a marqué l'histoire politique des femmes par son entrée à l'Assemblée Nationale lors de la deuxième législature en 1963. Elle sera réélue pour les deux mandats suivants avant de quitter le rôle de représentant du peuple pour faire son entrée au gouvernement le 15 Mars 1978 à la tête du Ministère de la condition féminine.

A la suite d'une vaste campagne de plaidoyer au relent international, une nouvelle génération d'actrices politiques conscientes du poids de leur enjeu dans le processus politique, a émergé au début des années 80, à l'image de Mesdames Maimouna Kane et Mantoulaye Guène.

En termes de participation des femmes dans la sphère gouvernementale, le remaniement ministériel du 04 Juillet 1998 marque un tournant décisif avec un record de participation de 5 femmes ministres nommées sur un total de 31, environ 16,5% contre 12% pour le précédent attelage. L'écart dans l'approche genre est toujours distant mais les femmes gagnent en crédibilité car trois de ces cinq femmes ministres ont occupé des postes techniques qui ne leur ont été jamais confiés jusque-là. Ainsi, Mme Abibatou MBAYE, Mme Aissatou Niang NDIAYE et Maitre Aissata Tall SALL occupaient respectivement les ministères en charge de l'intégration africaine, du budget et de la communication.⁵

En dépit des efforts enregistrés, les inégalités entre les hommes et les femmes en termes de représentativité politique sont toujours présentes.

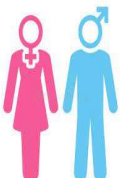
C'est dans ce contexte que le Sénégal s'est résolument engagé dans une politique qui permet une meilleure représentation des femmes au niveau de toutes les instances totalement ou partiellement électives avec l'adoption de la Loi n° 2010-11 du 28 mai 2010. Cette loi, instituant la parité absolue Homme-Femme, à son article 1^{er}, stipule que « les listes de candidature à l'élection dans lesdites institutions sont, alternativement, composées de personnes des deux sexes, sous peine d'irrecevabilité ».

Ces engagements s'alignent avec les objectifs de développement durable (ODD), notamment les cibles :

- ☞ **5.5** « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. »
- ☞ **5.c** « Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent. »

Cette partie fournit des informations sur la représentation des femmes et des hommes au sein de l'exécutif et des institutions électives et semi-électives ainsi que son évolution suite à différentes élections organisées au Sénégal. De même, l'accent sera mis sur le leadership politique et l'entrepreneuriat féminin.

⁵ Seynabou Ndiaye Sylla, 2001, Femmes et politique au Sénégal : « Contribution à la réflexion sur la participation des femmes sénégalaises à la vie politique de 1945 à 2001 », mémoires de DEA, 106 pages



PORTRAITS DE TROIS FEMMES PIONNIERES DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU SENEGAL



Maimouna KANE (1937-2019)

Juriste, femme politique et 1^{ère} fois ministre le 15 mars 1978

Figure historique de l'espace politique sénégalais et de la condition féminine au Sénégal. Elle est la première femme ministre. Elle a été aussi secrétaire d'état auprès du premier ministre de la condition féminine, de la condition humaine et promotion humaine.



Mantoulaye GUENE (1939-1991)

Femme politique et député sénégalaise

Enseignante de formation, elle incarnait le courage et la conviction, la foi et l'engagement, la fidélité et l'attachement à son pays qu'elle a servi jusqu'à la sublimation. Elle est élue députée en 1983 et en 1988, elle devient présidente de la commission éducation et culturelle de l'assemblée nationale.

Elle est à l'origine du format toujours actuel de la quinzaine de la femme sénégalaise. Sous sa houlette, des avancées stratégiques significatives ont été faites dans le cadre des politiques de promotion féminine.



ARAME DIENE (1926-2005),

1983-2001 : Député sénégalaise autodidacte

Femme politique, elle est la première personne à parler wolof au sein de l'assemblée nationale et première femme analphabète élue dans cet organe. Grâce à ses valeurs et ses actions, elle est restée à l'assemblée nationale de façon continue durant cinq législatures (1983 à 2001).

Ces participations aux sessions de l'assemblée ne traitent que des problèmes affectant les agriculteurs, les femmes, les enfants et la santé.

PARTICIPATION POLITIQUE



Chiffres-clés

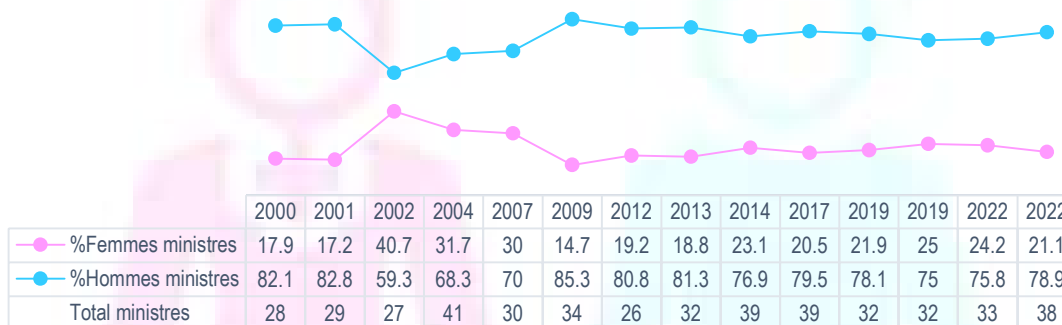
REPRESENTATION GOUVERNEMENTALE

1.1 > A la suite du remaniement du 17 septembre 2022, le nouvel attelage gouvernemental est composé de 8 femmes ministres sur 38, soit **21,05%**.

Source : Site du gouvernement, calculs propres

Ce gouvernement marque la nomination inédite d'une femme au poste de ministre chargé de l'Economie, du Plan et de la Coopération.

G8. Evolution du taux de présence des femmes et des hommes dans le gouvernement



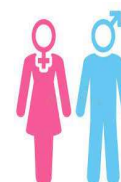
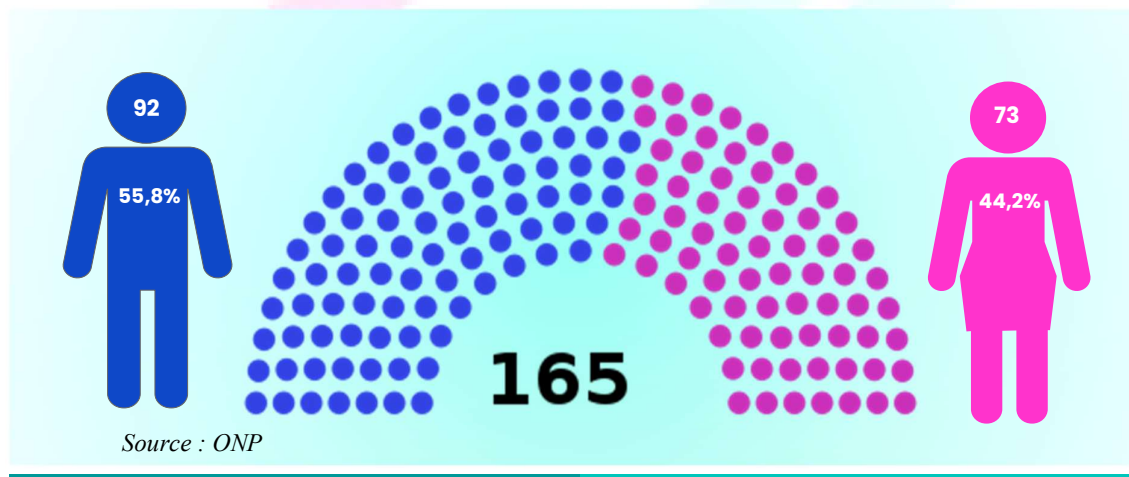
Source : ONP, Calculs propres

La courbe d'évolution montre la faible représentativité des femmes dans le gouvernement maintenu à moins de 30% depuis 2009 alors qu'il atteignait 41% en 2002. Cela s'explique par le fait que le gouvernement n'est pas inclus dans les institutions visées par la loi sur la parité.

REPRESENTATION PARLEMENTAIRE

1.2 > Suite aux élections législatives de juillet 2022, les femmes représentent **44,2%** des élus de l'hémicycle (73 sur 165 sièges), soit un gain de **2,4 points** de pourcentage par rapport aux élections de 2017 (41,8%). En effet, ce résultat place le Sénégal à la **Dix-huitième** position au classement mondial et à la **quatrième** position au niveau continental, en matière de représentativité des femmes à l'assemblée nationale, selon l'Union Interparlementaire (IPU).

G9. Répartition des députés de la quatorzième législature (2022-2027) par sexe



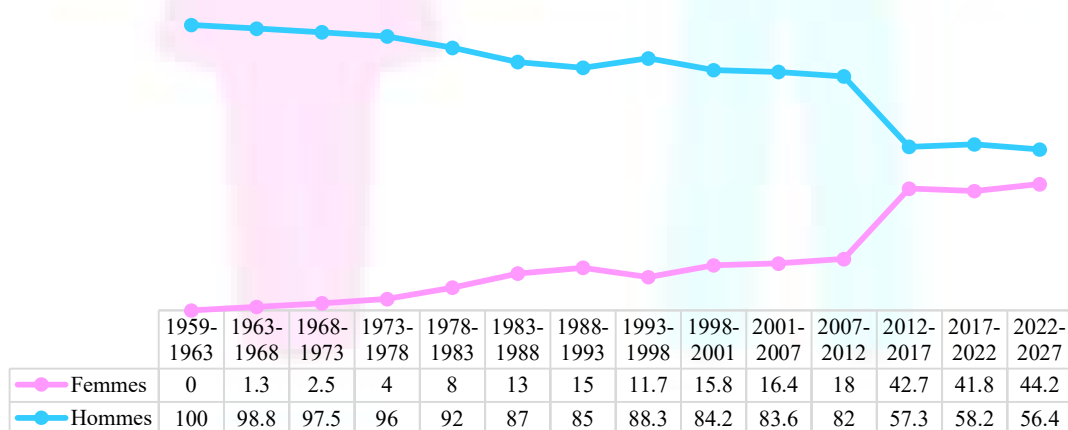
Instituée par la loi n° 60-44 du 20 août 1960, la composition de l'Assemblée nationale du Sénégal a enregistré plusieurs évolutions passant de 80 sièges à 165 sièges à nos jours. Les députés sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans.

T9. Représentation des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale de 1960 à nos jours

Législature	Nb. Femme	Nb. Homme	Total	%Femme	%Homme	Total député-e-s
1959-1963	0	80	80	0	100	80
1963-1968	1	79	80	1,3	98,8	80
1968-1973	2	78	80	2,5	97,5	80
1973-1978	4	96	100	4	96	80
1978-1983	8	92	100	8	92	100
1983-1988	13	87	100	13	87	120
1988-1993	18	102	120	15	85	120
1993-1998	14	106	120	11,7	88,3	120
1998-2001	19	101	120	15,8	84,2	140
2001-2007	23	117	140	16,4	83,6	120
2007-2012	27	123	150	18	82	150
2012-2017	64	86	150	42,7	57,3	150
2017-2022	69	96	165	41,8	58,2	165
2022-2027	73	92	165	44,2	56,4	165

Source : Archives Assemblée, ONP, Calculs propres

G10. Evolution du taux de représentation des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale



Sources : ONP

Au parlement, bien que persistantes, les inégalités semblent avoir tendance à se réduire : les élections législatives de 2012 ont marqué un tournant historique avec 42,7% des sièges occupés par les femmes contre 22% sous la précédente législature (soit un gain de 20,7 points de pourcentage). A cet effet, malgré une légère baisse de 0,9 points de pourcentage, notée à la treizième législature par rapport à la précédente, la loi sur la parité a permis de constater une tendance vers une représentation paritaire au sein de l'assemblée nationale.

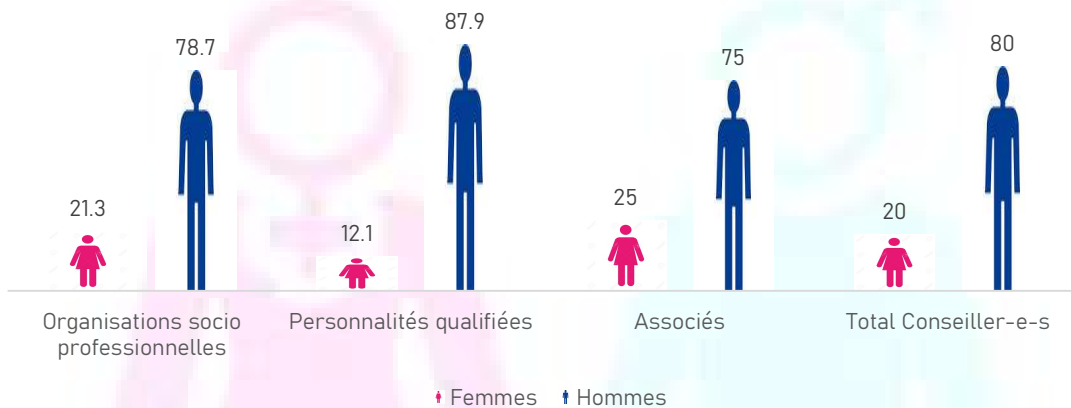


REPRESENTATION CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

1.3 > Le taux de présence des femmes au CESE est de 20% (24 sur 120 conseiller-e-s).

Le Conseil Economique, Social et Environnemental a été créé par la loi n°2012-16 du 28 septembre 2012. En sa qualité d'assemblée consultative, il a un rôle crucial à jouer face aux défis et urgences qui interpellent notre pays dans les secteurs essentiels de la vie socio-économique. IL est particulièrement attendu dans la formulation de propositions pertinentes, susceptibles d'influer positivement sur les politiques publiques. Le CESE est composé de 120 conseiller-e-s dont 47 issus des organisations professionnels, 33 issus des personnalités qualifiées et 40 associés.

G11. Répartition (en%) des conseiller-e-s du CESE par sexe pour la mandature 2018-2023



Source : ONP

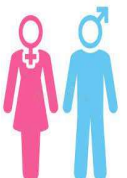
Pour la mandature 2018-2023, le taux de représentation des femmes au sein du CESE est de 20% et n'a pas connu d'évolution par rapport au mandat de 2013-2018. Parmi les 80 membres permanents du CESE, seulement 17,5% sont des femmes, soit une baisse de 1,25% par rapport au précédent mandat qui se situait à 18,75%. Ainsi, les femmes composent 21,3% des élus issus des organisations socio-professionnelles, 12,1% de ceux issus des personnalités qualifiées et 25% des associés.

Par rapport au mandat de 2013-2018, la part des femmes parmi les conseillers issus des organisations professionnelles ainsi que celle des associés ont connu une hausse de 2,5 points de pourcentage tandis qu'une évolution à la baisse de 6,65% est notée parmi ceux à titre de personnalités qualifiées.

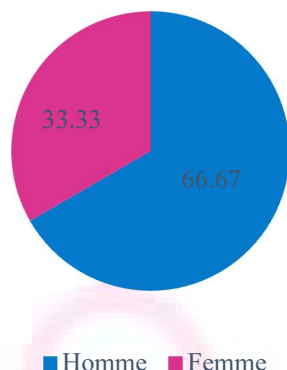
REPRESENTATION HAUT CONSEIL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

1.4 > A la suite des élections de 2022, 33,33% des hauts conseiller-e-s sont des femmes.

Institué par la loi 2016-24 du 14 juillet 2016, le HCCT a pour mission de renforcer la participation active des acteurs territoriaux. Il élargit les espaces de dialogue, de consultation et de concertation dans le processus de prise de décisions qui engagent la vie des collectivités territoriales pour une meilleure inclusion des citoyens dans l'identification des besoins et des priorités ainsi que dans la conception et la mise en œuvre des politiques de décentralisation.



G12. Répartition (en %) des hauts conseiller-e-s pour la mandature 2022-2027 selon le sexe



Source : Décret n°2022-1921 du 20 octobre 2022, calculs propres

Le HCCT est composé de 150 membres désignés pour un mandat de 5 ans dont 80 élu-e-s au suffrage universel indirect et 70 nommé-e-s par le chef de l'Etat.

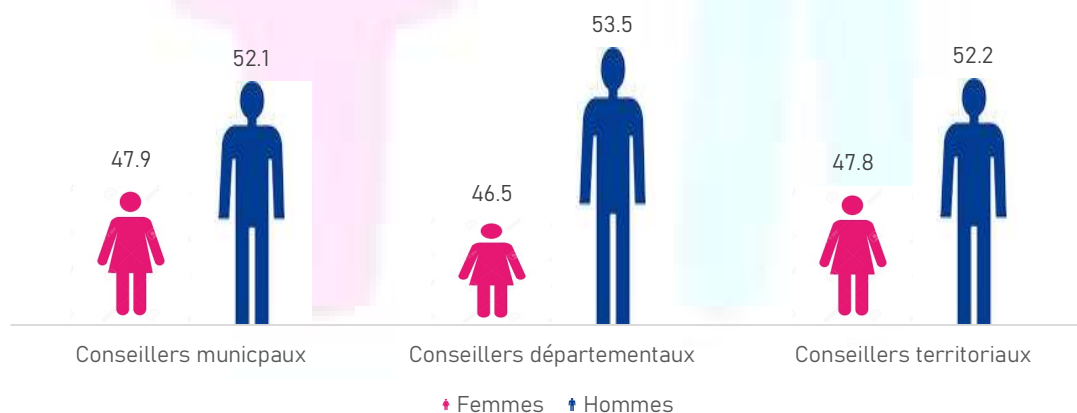
Suite aux élections de septembre 2022, le taux de présence des femmes au niveau du Haut Conseil des Collectivités Territoriales est de **33,33% (24 hautes conseillères)**, soit une baisse de **1,4 points** de pourcentage par rapport à la mandature 2016-2021.

Lors des élections de 2016, la part des femmes parmi les élu-e-s se situait à 40% et à 28,6% parmi les nommé-e-s. A cet effet, des efforts sont à entreprendre au sein du Haut Conseil des Collectivités Territoriales pour une meilleure représentativité des femmes.

REPRESENTATION AU NIVEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

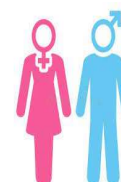
1.5 > Les femmes constituent **47,8%** des membres élus dans les organes de délibération locaux (27761 membres) suite aux élections locales de 2014, pour lesquels existent des contraintes paritaires strictes.

G13. Représentation des femmes et des hommes (en %) au niveau des conseils territoriaux



Source : ONP

Au sein de ces instances, sur lesquels s'appliquent des contraintes paritaires strictes, la part des conseillères est de 47,9% au niveau municipal (24945 conseiller-e-s) et de 46,5% au niveau départemental (2816 conseiller-e-s).



LEADERSHIP POLITIQUE

Chiffres-clés



Le Sénégal a adopté la loi sur la parité pour favoriser l'égal accès aux mandats et aux fonctions dans les instances de décisions comme prévu par la Constitution en son article 7 alinéa 5, qui malgré son adoption, beaucoup de chemin reste à parcourir du fait d'une représentation inadéquate dans les espaces décisionnels contribuant à la persistance des inégalités.

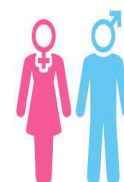
A ce titre, le leadership féminin est aujourd'hui davantage valorisé et recherché dans un souci d'équité et d'égalité entre hommes et femmes. En sus, le leadership des femmes et leur participation à une égalité avec les hommes à la vie publique et à la prise de décisions relèvent des droits de l'Homme et constituent les éléments essentiels de la démocratie et de la paix persistante, ainsi qu'une condition préalable du développement durable.⁶

Cette partie présente la représentation des femmes dans les sphères de prise de décision notamment au niveau des institutions publiques qui ont de grands effets sur les systèmes sociaux ainsi que des informations dans le domaine entrepreneurial.

T10. Représentation au niveau des instances décisionnelles des Institutions électives

Organes décisionnels	% Femme	Total	Sources
Assemblée Nationale			
Part des femmes parmi les membres des bureaux de commission			
Pourcentage de femmes présidentes de commission	18,8	11	<i>Assemblée Nationale 2022, Calculs propres</i>
Part des femmes parmi les membres du bureau	40	20	
Pourcentage de femmes vice-précédentes dans le bureau	50	8	
Pourcentage de femmes secrétaires élus à l'assemblée nationale	50	6	
Pourcentage de femmes questeurs	50	2	
Conseil Economique, Social et Environnemental			
Part des femmes parmi les membres des bureaux de commission			
Part des femmes parmi les membres du bureau			
Pourcentage de femmes présidentes de commission		10	
Haut Conseil des Collectivités Territoriales			
Part des femmes parmi les membres des bureaux de commission			
Part des femmes parmi les membres du bureau			
Pourcentage de femmes présidentes de commission		11	
Collectivités territoriales			
Pourcentage de femmes présidentes de conseils départementaux	6,97	43	<i>Document budgétaire genre 2023, calculs propres</i>
Pourcentage de femmes maires	2,87	558	

⁶ Déclaration conjointe de l'UIP et du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes



Au niveau départemental, seulement 6,97% des conseils départementaux (au total 43) sont dirigés par des femmes, pour lesquelles, n'existe aucune contrainte paritaire, suite aux élections de 2022, soit un gain de 2,47 points de pourcentage par rapport aux élections de 2014.

Source : Document budgétaire genre 2023, calculs propres

Au niveau municipal, sur les 558 communes du Sénégal, seules 16 sont dirigés par les femmes, à la suite des élections locales de 2022, pour lesquelles n'existe aucune contrainte paritaire. Autrement dit, 97,13% des mairies sont dirigés par des hommes.

Source : Document budgétaire genre 2023, calculs propres

T11. Représentation au niveau de la cour des comptes

REPRESENTATION DES FEMMES A LA COUR DES COMPTES	
Pourcentage de femmes magistrats	10,87% 46 magistrats
Pourcentage de femmes conseillères référendaires	27,27% 11 conseillers référendaires
Pourcentage de femmes conseillères	9,52% 21 conseillers
Pourcentage de femmes assistantes vérificateurs	30,43% 46 assistants vérificateurs

Source : Document budgétaire genre, 2023, calculs propres

T12. Représentation au niveau du commandement territorial

REPRESENTATION DES FEMMES AU COMMANDEMENT TERRITORIAL	
Pourcentage de femmes gouverneurs	14,29% 14 gouverneurs
Pourcentage de femmes adjointes de gouverneur	28,57% 28 adjoints gouverneurs
Pourcentage de femmes préfets	8,7% 46 préfets
Pourcentage de femmes adjointes au préfet	10,87% 46 préfets
Pourcentage de femmes sous-préfet	4,72% 127 sous-préfets
Pourcentage de femmes adjointes au sous-préfet	6,3% 127 adjoints sous-préfet

Source : Document budgétaire genre 2023, calculs propres

➤ Représentation dans la diplomatie

En 2022, la proportion de femmes ambassadeurs est de **21,4%**, soit une hausse de **2,4 points** de pourcentage par rapport en 2021. Il est à noter que durant cette période il n'y a aucune femme parmi les 15 consuls généraux et parmi les vice-consuls, le taux de présence des femmes est de 38,5% (5 sur 13 vice-consuls).

Source : Document budgétaire genre 2023, calculs propres



ENTREPREUNARIAT FEMININ



Chiffres-clés

Au Sénégal, la population féminine en âge de travailler (15-64ans) est de 55,5% mais force est de constater que la participation des femmes sur le marché du travail est relativement faible avec un taux de 34,5% contre 58% pour les hommes (Rapport profil genre la délégation de l'Union Européenne, 2021). En sus, selon la même source, le taux de chômage (16,9% en 2019) touche de manière disproportionnée les femmes par rapport aux hommes avec un taux respectif de 22,1% et de 9,6% sur la même période.

Cependant, dans le domaine entrepreneurial qui recouvre les initiatives de création de valeur et de développement économique, la majorité des entreprises créées sont principalement des structures de type entreprises individuelles. A cet effet, selon le recensement général des entreprises de 2016, les femmes entreprennent plutôt à cet échelon et représentent 31,3% des créations d'entreprises individuelles qui constituent 82,3% du tissu économique sénégalais.

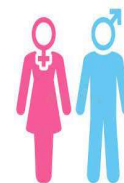
Dans l'ensemble, les entreprises sénégalaises sont majoritairement de propriétés masculines avec 88,2% contre 11,8% pour les femmes. Ces dernières représentent 14,1% du top management des entreprises contre 85,9% d'hommes. (Rapport profil genre la délégation de l'Union Européenne, 2021).



Aïcha DIONE, la reine du textile africain.

La majorité des femmes entrepreneurs (94,1%) opèrent dans le secteur informel contre 86% des hommes. Ainsi, la création d'entreprise par les femmes peut être motivée par « des facteurs de « nécessité » souvent dominants et concernant les femmes à faible revenus, les femmes qui ont des difficultés d'accéder au marché du travail, la nécessité pour les femmes de trouver des arrangements flexibles de travail à cause des obligations familiales ((Buttner et Moore, 1997), selon une étude de Hal Open Science en 2018 sur l'entrepreneuriat féminin au Sénégal. ⁷»

⁷ Entrepreneuriat féminin au Sénégal : vers un modèle entrepreneurial de nécessité dans les pays en développement, Serge F Simen, Ibrahima Dally Diouf, Mai 2018, page 8



ENTREPRENEURIAT DES FEMMES DANS LE SECTEUR FORMEL

Dans le secteur formel, les entreprises créées ou dirigées par des femmes exercent principalement dans les domaines du commerce (45,4%), des activités financières et d'assurance (14,9%) et des activités pour la santé humaine et l'action sociale (10,4%). En revanche, les femmes se lancent très rarement dans les activités principalement masculinisées. De ce fait, on ne retrouve que moins de 1% de femmes dans ces domaines notamment la construction (0,2%), le Transport (0,3%) et les activités immobilières (0,8%). Cf graphique 14.

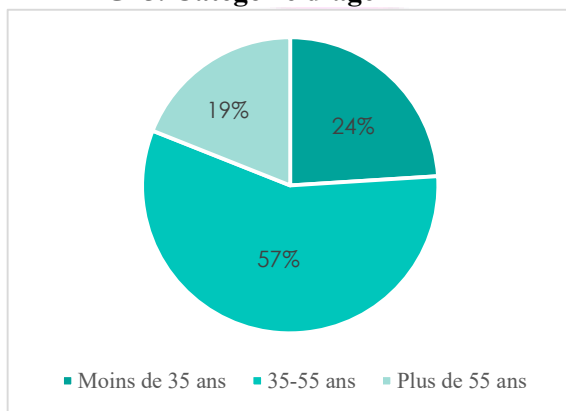
G14 : Domines de création d'entreprise dans le secteur formel par les femmes



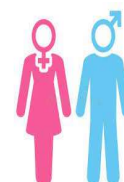
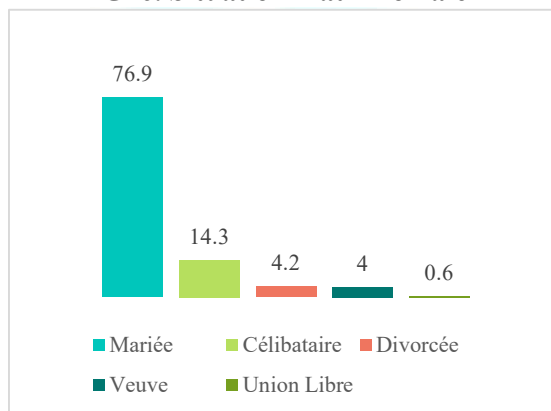
Source : Etude sur la contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminins, 2021

L'analyse suivant le profil des entrepreneures montre que 57,1% d'entre elles ont entre 35 ans et 55 ans. La majorité des femmes gérantes ou dirigeantes d'entreprises ont accès à un certain niveau d'étude : 92% ont atteint au moins un niveau d'étude moyen. Parmi elles, 60,4% ont atteint le niveau d'étude supérieur et seulement 1,5% ne sont pas instruites. L'analyse selon la situation matrimoniale montre que 76,9% des entrepreneures sont mariées, doivent donc concilier vie familiale et professionnelle. Cf graphique 15, 16 et 17.

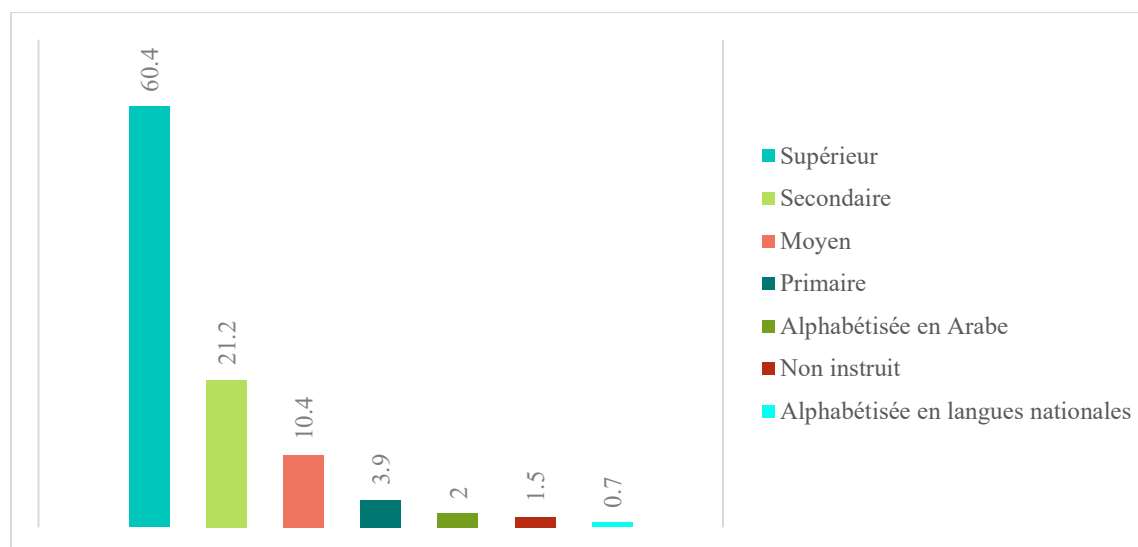
G15. Catégorie d'âge



G16. Situation matrimoniale



G17. Niveau d'instruction des entrepreneures dans le secteur formel



Dans le secteur formel, les principales difficultés rencontrées par les entrepreneures sont entre autres les taxes et les impôts qui sont trop élevés (14,8%), les difficultés d'écoulement de la production (11,2%) et les difficultés d'accès au crédit déclarées par 8,1% des entrepreneures.

ENTREPRENEURIAT DES FEMMES DANS LE SECTEUR INFORMEL NON AGRICOLE



Selon le rapport de l'entrepreneuriat et du leadership féminin de 2021, les femmes détiennent **1.046.566** Unités de Production Informelle (UPI), soit 61,9% des UPI non agricoles. Ces dernières créées par les femmes exercent essentiellement leurs activités dans le commerce (62,1%), suivi des activités du secondaire (24,7%) et des services (13,2%).

En termes de main d'œuvre, le secteur informel non agricole a généré **195.945** emplois dont 41% dans le commerce, 35,7% dans le service et 23,3% dans le secteur secondaire. La majorité des travailleurs sur ce marché travaillent pour leur propre compte (83,2%), suivi des travailleurs dépendants non rémunérés (13,1%) et ceux rémunérés (2,6%).

Dans ce secteur, seulement 1,7% des femmes ont bénéficié d'un prêt bancaire pour financer le démarrage de leurs activités. En revanche, l'épargne propre ou la tontine (54%) constitue la principale source de financement du capital de démarrage.

Les principales contraintes déclarées par ces entrepreneures sont entre autres la difficulté d'accès au financement, le manque de clientèle pour l'écoulement de la production, les difficultés techniques de fabrication, le manque de machine d'équipement et le manque de personnel qualifié.



ENTREPRENEURIAT DES FEMMES DANS LE SECTEUR INFORMEL AGRICOLE



Structures d'aides et d'accompagnement, spécialement dédiées à l'entrepreneuriat féminin

Au Sénégal, les hommes contrôlent 93,6% des superficies cultivées contre 6,4% pour les femmes selon le rapport du profil genre du Sénégal de 2021.

Les femmes s'activent principalement dans le domaine agricole dans les cultures de fruits, plantes et fleurs (55,9%) et sont représentées à moins de 25% dans les autres types de culture notamment : céréales (16,6%), tubercules (19%) et légumes à cosse sec, légumes et épices (24,9%) et arachide (12%).

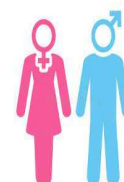
Dans le domaine l'élevage, les femmes détiennent 31,7% du cheptel contre 68,3% des hommes. Les activités de l'élevage qui sont principalement féminisées sont entre autres l'élevage du camelin (94,1%), du porc (69,8%) et de l'asin (51,6%). En revanche, l'élevage de l'ovin (25%), du bovin (25,9%) et du caprin (29,2%) sont les moins féminisés. (RGPHAE 2013)

Dans le domaine de la pêche, les femmes détiennent 27% des pirogues artisanales contre 73% pour les hommes

Pour soutenir la présence des femmes dans le paysage économique sénégalaise, des structures d'aides de financement ou d'accompagnement ont vu le jour. Ainsi, l'objectif est de résoudre les problématiques rencontrées par la grande majorité des entrepreneures mais aussi le développement et la pérennisation du parcours entrepreneurial féminin.

Parmi ces derniers, voici quelques exemples de structures d'aides ou d'accompagnement, spécialement dédiés à l'entrepreneuriat féminin au Sénégal :

- Direction des Organisations Féminines et de l'Entrepreneuriat Féminin (DOFEF) ;
- Fonds National de l'Entrepreneuriat Féminin (FNEF) ;
- Fonds National de Crédit pour les Femmes ;
- Projet d'Appui au Développement de l'Entrepreneuriat féminin et de l'Emploi des Jeunes (PADEF/EJ) ;
- Women's Investment Club (WIC).



TRIPTYQUE DE FEMMES ENTREPRENEURES AU SENEGAL



Korka Diaw, agricultrice sénégalaise

Korka Diaw est membre de la coopérative agricole de Malayora Gueye de Saint Louis, au Sénégal, et présidente de REFAN, le Réseau des agricultrices du nord du Sénégal. REFAN et ses 16 000 membres autonomisent les femmes et luttent contre la pauvreté à travers l'agriculture.



Ndeye Thiaw : patronne de WestPlus

West Plus se charge de trouver des financements pour les entreprises auprès des banques.

Ndeye Thiaw trouve que le monde des finances est très masculin et qu'il est quasiment impossible pour une femme ayant des obligations conjugales de prospérer dans ce métier. Car il faut être aux aguets à tout instant afin de décrocher des opportunités. De même, c'est un domaine qui vous fait beaucoup voyager et travailler parfois à des heures tardives.



Hélène Daba : créatrice de la marque Sisters Of Africa

Sisters Of Africa (S.O.A.) est une entreprise de mode créée par Hélène Daba. Elle confectionne essentiellement des accessoires et vêtements pour les femmes. Hélène était mannequin puis hôtesse de l'air avant de se lancer dans la création de son entreprise.

Chaque collection incarne, la liberté, le féminisme et l'élégance de la femme moderne africaine.

CONCLUSION GENERALE

En définitive, il s'avère important de relever que ce bulletin a mis le focus sur des informations statistiques relatives à la répartition actuelle du travail non rémunéré, à la participation politique et au leadership féminin. Ainsi, les principales sources de données secondaires utilisées dans le cadre de cet exercice sont les suivants :

- le rapport de l'enquête Nationale sur l'Emploi du temps au Sénégal (ENETS), publiée en 2021 ;
- l'étude sur la contribution de l'entrepreneuriat et du leadership féminin à la valeur ajoutée de l'économie sénégalaise, publiée en 2022 ;
- le document budgétaire genre 2023, édition 2022 ;
- le rapport de la parité dans les politiques publiques au Sénégal, publié en décembre 2020 ;
- le rapport de suivi et d'analyse de la participation des femmes aux élections législatives de 2017 ;
- le rapport de la mise en œuvre de la loi sur la parité au Sénégal, décembre 2016 ;
- le rapport profil genre de la délégation de l'Union Européenne au Sénégal, septembre 2021.

A cet effet, il ressort en termes de résultats que les hommes et les femmes restent inégalitaires par rapport à leur emploi du temps. Les femmes consacrent davantage de temps que les hommes aux **tâches ménagères et aux services de soins non rémunérés**. Ainsi en 2021, les femmes de 15 ans et plus participant au travail non rémunéré accordent en moyenne 223 minutes par jour aux tâches domestiques non rémunérées alors que les hommes y consacrent 27 minutes. Cette différence de temps s'observe également aux services de soins non rémunérés entre homme et femme avec respectivement 34 minutes et 5 minutes.

En matière de **participation des femmes à la vie politique**, la part des élues au sein du parlement sénégalais a fortement augmenté, passant de 18% à 44,2% entre 2007 et 2022. Au niveau du gouvernement, le taux de présence des femmes est maintenu à moins de 26% depuis 2009.

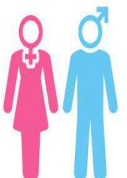
L'entrepreneuriat féminin se caractérise par une dominance des entreprises individuelles (31,7%) dont la majorité évolue dans le secteur informel. Il en ressort également de l'étude que les femmes sont faiblement représentées au niveau du top management des entreprises sénégalaises avec un taux de représentation de 14,1%.

Toutefois, il importe de relever certaines limites au cours de l'étude dont :

- la non disponibilité de certaines données ;
- le caractère non récent des données relatives à certaines thématiques notamment, les violences basées sur le genre, le leadership féminin ;
- les difficultés liées à l'accès aux données de sources administratives.

Par ailleurs, dans l'optique d'améliorer la qualité des prochaines publications annuelles, il serait utile d'envisager de :

- mener des études en lien avec les thèmes spécifiques au genre ;
- veiller à la périodicité des données pour un meilleur suivi des indicateurs sensibles au genre ;
- faciliter l'accès aux données de sources administratives ;
- mettre en place un budget dédié à la production de statistiques de genre.



***Bulletin statistique sur le travail non rémunéré, la
participation politique et le leadership féminin***
Première édition 2022
Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre